



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1006367A6

NUMERO DE DEPOT : 09400227

Classif. Internat. : E06B B27M

Date de délivrance le : 02 Aout 1994

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la Convention de Paris du 20 Mars 1883 pour la Protection de la propriété industrielle;

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 28 Février 1994 à 15H00 à l'Office de la Propriété Industrielle

ARRETE:

ARTICLE 1.- Il est délivré à : VAZUZ HOLDINGS Limited
Molesworth Street 35, DUBLIN 2(IRLANDE)

représenté(e)(s) par : GOEGEBEUR Erik, BUGNION S.A., Rue de Namur, 43 bte 3 - B
1000 BRUXELLES.

un brevet d'invention d'une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : UN MONTAGE PREFABRIQUE D'UN ENCADREMENT DE PORTE EN BOIS ET UN PROCEDE DE FABRICATION D'UN MONTAGE D'ENCADREMENT DE PORTE.

INVENTEUR(S) : Smith Henry, Crook Cottage, Passage east, County Waterford (IE)

PRIORITE(S) 26.02.93 IE IEA 930140

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 02 Aout 1994
PAR DELEGATION SPECIALE :

A. GROOTJANS
Secrétaire d'Administration

Un montage préfabriqué d'un encadrement de porte en bois et un procédé de fabrication d'un montage d'encadrement de porte.

5

La présente invention concerne un encadrement préfabriqué de porte en bois destiné à être monté dans une ouverture d'un mur ainsi qu'un procédé de fabrication d'un encadrement de porte.

10

Le montage d'organes de fermeture tels que des portes et des fenêtres dans un bâtiment est une tâche qui requiert beaucoup d'habileté et de temps, particulièrement aux endroits où un grand nombre d'organes de fermeture de ce type doit être prévu dans un bâtiment. De manière typique, les organes de fermeture sont construits sur place. Un encadrement de porte est par exemple construit dans une ouverture et la porte est ensuite suspendue à l'intérieur du cadre, après quoi le cadre et la porte sont achevés par la peinture et le polissage tels que requis. Si un travail subséquent doit être exécuté à l'intérieur du bâtiment, tel que la peinture ou la décoration, l'organe de fermeture peut être endommagé ou aspergé de peinture ou autre, par exemple.

25

Le brevet britannique n° 2-012848-A décrit un montage de porte préfabriqué en deux parties comprenant deux éléments d'encadrement dont un supporte la porte, les deux éléments d'encadrement étant poussés ensemble à partir des côtés opposés d'une ouverture et étant bloqués afin de monter l'encadrement de porte dans l'ouverture. Toutefois, le montage préfabriqué d'un encadrement de porte est d'une

30

construction complexe qui ne se prête pas à une fabrication et à une installation simples.

5 La présente invention est destinée à fournir un montage préfabriqué perfectionné de porte en bois qui peut être fabriqué à bas prix et inséré facilement et rapidement dans une ouverture.

10 La présente invention fournit un procédé de fabrication d'un montage préfabriqué d'un encadrement de porte en bois, comprenant les étapes suivantes :

15 . formation d'un encadrement de porte destiné à la réception d'une porte, deux éléments d'encadrement associés étant montés sur les côtés opposés de l'encadrement de la porte et faisant saillie vers l'extérieur de l'encadrement afin de définir avec une face extérieure de l'encadrement de porte un espace destiné à la réception du contour d'une ouverture dans un mur;

20 . découpage autour de l'encadrement de la porte entre les encadrements et séparation de l'encadrement de la porte en un cadre de montage extérieur sur lequel la porte est montée et en un cadre intérieur supplémentaire, le cadre intérieur et
25 le cadre extérieur portant chacun un encadrement;

30 . Fixation d'un tasseau d'arrêt le long d'une face intérieure du cadre de montage extérieur, le tasseau d'arrêt de la porte faisant saillie du cadre de montage extérieur afin de s'engager avec une face intérieure du cadre intérieur;

. fixation d'une garniture le long d'une face extérieure d'un des cadres intérieur et extérieur, la pièce d'écartement

faisant saillie de la pièce extérieure afin de s'engager avec la face extérieure de l'autre des cadres intérieur et extérieur.

5 Selon un autre aspect, l'invention fournit un montage préfabriqué d'encadrement de porte en bois destiné à être monté dans une ouverture associée d'un mur, le montage d'encadrement de porte comprenant un autre cadre de montage portant une porte, le cadre de montage pouvant être engagé à
10 l'intérieur de l'ouverture et comprenant un encadrement fixé par un rebord sur un côté extérieur du cadre de montage afin d'être engagé contre une face du mur sur un contour de l'ouverture, ainsi que un cadre intérieur pouvant être engagé avec le cadre de montage, le cadre intérieur comprenant un
15 encadrement intérieur fixé par un rebord afin d'être engagé contre une face opposée du mur avec l'encadrement sur un contour de l'ouverture, un tasseau d'arrêt de porte étant monté sur une face intérieure du cadre de montage sur un côté opposé à l'encadrement et faisant saillie du cadre de montage
20 afin d'être engagé avec une face intérieure du cadre intérieur, une garniture étant montée le long d'une face extérieure du cadre intérieur ou du cadre extérieur, la garniture faisant saillie de la face extérieure afin d'être engagée avec la face extérieure de l'autre des cadres
25 intérieur ou extérieur.

On comprend plus clairement la présente invention grâce à la description qui est donnée ci-après à titre d'exemple et faisant uniquement référence aux figures annexées qui
30 représentent respectivement :

fig. 1 : une vue en plan partielle détaillée représentant une partie du montage préfabriqué d'une porte conformément à la présente invention;

5 fig. 2 : une vue en coupe partielle et en perspective représentant un montage d'encadrement de porte conformément à un autre mode de réalisation de l'invention;

10 fig. 3 : une vue par le haut du montage de l'encadrement de porte représenté à la fig. 2;

fig. 4 : une vue par le haut et de côté du montage de l'encadrement de porte représenté à la fig. 2;

15 fig. 5 : une vue en plan du montage de l'encadrement de porte représenté à la fig. 2;

20 fig. 6 : une vue partielle en perspective et plus détaillée illustrant le montage de l'encadrement de porte représenté à la fig. 2 et monté dans une ouverture;

fig. 7 : une vue partielle en perspective et détaillée d'une partie du montage de l'encadrement de porte représenté à la fig. 2;

25

fig. 8 : une vue éclatée détaillée représentant une partie du montage de l'encadrement de porte représenté à la fig. 2;

30 fig. 9 : une vue éclatée en perspective d'une partie du montage de l'encadrement de la porte représentée à la fig. 2 et illustrant un stade intermédiaire de la fabrication conforme au procédé de l'invention;

fig. 10 : une vue en perspective d'une partie du montage de l'encadrement de porte représenté à la figure 2 illustrant un stade intermédiaire de la fabrication;

5 fig. 11 : une vue partielle en perspective et détaillée représentant une partie du montage de l'encadrement de la porte représenté à la figure 2 et illustrant un stade de fabrication intermédiaire;

10 fig. 12 : une vue partielle en perspective et détaillée d'une partie d'un montage de l'encadrement de porte représenté à la figure 2 et illustrant un stade intermédiaire de la fabrication;

15 fig. 13 : une vue partielle et de côté illustrant le montage d'encadrement de porte représenté à la figure 2 à un stade intermédiaire de la fabrication, et

20 fig. 14 : une vue en perspective d'un couteau circulaire utilisé dans le procédé conforme à l'invention pour la fabrication du montage de l'encadrement de porte représenté à la figure 2.

25 Les dessins, et tout d'abord la figure 1, représentent un montage préfabriqué de porte en bois conforme à l'invention et en règle générale désigné par le numéro de référence 10.

30 L'ensemble de porte 10 est monté dans une ouverture 12 du mur en briques 14 au moyen de plâtre 15 sur chaque face du mur 14. L'ensemble de porte 10 est une construction en deux parties comprenant un cadre désigné généralement par le numéro de référence 16 et portant une porte 17. Le cadre de montage 16 peut être engagé à l'intérieur de l'ouverture 12

et est constitué d'un contour d'encadrement 18 fixé par un rebord qui peut à son tour être engagé contre un contour 19 de l'ouverture 12 sur une face du mur 14. Un deuxième cadre 20 du montage de porte 10 peut être engagé avec le cadre de montage 16 et comprend un second contour d'encadrement 21 fixé par un rebord pouvant à son tour être engagé contre un contour de l'ouverture 12 sur la face opposée du mur 14 avec le premier contour d'encadrement 18. Le deuxième contour d'encadrement 21 est monté sur un élément du cadre 22 télescopique à l'intérieur d'un socle supplémentaire 23 formé sur le cadre de montage 16. Le second cadre 20 peut être ajusté en direction de la flèche A afin de régler l'espacement entre les contours d'encadrement 18, 21 afin de s'adapter aux différentes largeurs de murs 14 ou aux irrégularités du mur 14.

Le cadre de montage 16 comprend un élément de cadre 25 auquel est attaché le premier contour d'encadrement 18 à une extrémité de l'élément 25 s'étendant latéralement. A un côté arrière de l'élément 25 est attaché une garniture 26 comprenant une extrémité libre 27 faisant saillie de l'élément 25. Sur la face opposée de l'élément 25 est prévu un bois de garnissage usiné 28 comprenant une extrémité libre 29 faisant saillie de l'élément 25 destiné à déterminer avec l'extrémité libre 27 de la garniture 26 et l'élément 25 le socle 23 assurant la réception du second cadre. Un compresseur 30 et un cadre inférieur 31 sont montés entre la garniture 26 et le mur 14. Un bloc 35 est monté sur la face extérieure de l'élément de cadre entre les extrémités de celui-ci, et ce au moyen d'un obturateur 36 contre lequel la porte 17 peut être engagée. Le bloc 35 dissimule plusieurs boulons séparés qui fixent l'organe de fermeture 25 au mur 14.

Dans la pratique, le cadre 16 est monté à l'intérieur de l'ouverture 12 et est ajusté afin d'assurer un fonctionnement correct de la porte 17, ce cadre 17 étant alors fixé au mur 14 par les boulons de montage (non représentés). L'élément d'encadrement 22 du second cadre 20 est inséré dans le socle 23 du cadre de montage 16 et enfoncé jusqu'à ce que le second contour d'encadrement 21 bute contre le plâtre 15 du mur 14. De la colle est appliquée entre l'élément d'encadrement 22 et le socle 23 afin de fixer le second cadre 20 au cadre de montage 16, celui-ci étant appliqué avant la fixation des cadres 16,20.

Il convient de remarquer que les éléments d'encadrement 22, 25 peuvent dans la pratique être polis préalablement au montage dans l'ouverture 12. Toute partie de l'élément d'encadrement 22 représenté après le montage aura un aspect final adapté au reste du montage de la porte.

On appréciera le fait que des parties d'encadrement en forme de courbe permettant la formation d'arcs gothiques ou autre de ce type peuvent être formées pour le montage à l'intérieur d'ouvertures idoines, si c'est nécessaire.

On appréciera le fait que deux éléments d'encadrement peuvent être ajustés par télescopie afin de s'adapter aux différentes largeurs de mur et aux irrégularités dans la construction du mur.

Les figures 2 à 8 illustrent un montage préfabriqué d'un encadrement de porte en bois conforme à un autre mode de réalisation de l'invention et généralement désigné par le numéro de référence 40. Le montage de l'encadrement de porte 40 permet le montage dans une ouverture associée 41 dans un

mur 42 sur lequel sera appliqué de façon typique du plâtre 43 sur les faces avant et arrière du mur 42. Une porte (non représentée) est montée à l'intérieur du montage de l'encadrement de porte 40. Le montage de l'encadrement de porte 40 est construit en deux parties et comprend un cadre de montage extérieur 45 portant la porte et un cadre intérieur associé 46 qui peuvent être réunis et engrenés à partir des côtés opposés de l'ouverture 41 afin de monter l'encadrement de porte 40 à l'intérieur de l'ouverture 41.

Le cadre de montage 45 est formé par un couple d'éléments latéraux séparés, substantiellement parallèles et verticaux 48 comprenant un élément supérieur 49, connecté aux extrémités supérieures des éléments latéraux et une plaque en forme de selle 50 s'étendant entre les extrémités inférieures des éléments latéraux 48. Chacun des éléments latéraux 48 et l'élément supérieur 49 présentent une coupe transversale rectangulaire identique et comprennent une face intérieure 52, une face extérieure 53, un côté intérieur 54 et un côté extérieur 55. Un encadrement de montage 57 est monté sur les éléments latéraux 48 et sur l'élément supérieur 49, s'étend autour de ceux-ci et est collé au côté extérieur 55. Un coulisseau allongé 58 s'étendant le long de chaque côté extérieur 55 s'engage à l'intérieur d'une rainure allongée supplémentaire 59 sur une face intérieure 60 de l'encadrement 57. Il convient de remarquer que l'encadrement 57 s'étend vers l'extérieur de la face extérieure 53 de chaque élément d'encadrement 48,49, de sorte que au dessus de l'installation dans l'ouverture 41, la face intérieure 60 de l'encadrement 57 s'engage contre une face du mur 42 sur un contour de l'ouverture 41. La face intérieure 60 de l'encadrement 57 et la face extérieure 53 de l'élément d'encadrement 48,49 sont substantiellement perpendiculaires.

mur 42 sur lequel sera appliqué de façon typique du plâtre 43 sur les faces avant et arrière du mur 42. Une porte (non représentée) est montée à l'intérieur du montage de l'encadrement de porte 40. Le montage de l'encadrement de porte 40 est construit en deux parties et comprend un cadre de montage extérieur 45 portant la porte et un cadre intérieur associé 46 qui peuvent être réunis et engrenés à partir des côtés opposés de l'ouverture 41 afin de monter l'encadrement de porte 40 à l'intérieur de l'ouverture 41.

Le cadre de montage 45 est formé par un couple d'éléments latéraux séparés, substantiellement parallèles et verticaux 48 comprenant un élément supérieur 49, connecté aux extrémités supérieures des éléments latéraux et une plaque en forme de selle 50 s'étendant entre les extrémités inférieures des éléments latéraux 48. Chacun des éléments latéraux 48 et l'élément supérieur 49 présentent une coupe transversale rectangulaire identique et comprennent une face intérieure 52, une face extérieure 53, un côté intérieur 54 et un côté extérieur 55. Un encadrement de montage 57 est monté sur les éléments latéraux 48 et sur l'élément supérieur 49, s'étend autour de ceux-ci et est collé au côté extérieur 55. Un coulisseau allongé 58 s'étendant le long de chaque côté extérieur 55 s'engage à l'intérieur d'une rainure allongée supplémentaire 59 sur une face intérieure 60 de l'encadrement 57. Il convient de remarquer que l'encadrement 57 s'étend vers l'extérieur de la face extérieure 53 de chaque élément d'encadrement 48,49, de sorte que au dessus de l'installation dans l'ouverture 41, la face intérieure 60 de l'encadrement 57 s'engage contre une face du mur 42 sur un contour de l'ouverture 41. La face intérieure 60 de l'encadrement 57 et la face extérieure 53 de l'élément d'encadrement 48,49 sont substantiellement perpendiculaires.

Une garniture 62 est montée le long de la face extérieure 53 de chaque élément d'encadrement 48,49, la garniture 62 faisant saillie du coin latéral intérieur 54 afin de s'engager dans le cadre intérieur 46.

Un tasseau d'arrêt de porte 64 est monté sur la face intérieure 52 de chaque élément d'encadrement 48,49 adjacent au côté intérieur 54 de chaque élément d'encadrement 48,49 et fait saillie du coin intérieur 54 afin de définir avec la garniture 62 un socle 65 assurant la réception du cadre intérieur 46. Le tasseau d'arrêt de la porte 64 comprend un coin intérieur 68 qui s'étend perpendiculairement vers l'extérieur de la face intérieure 52 de chaque élément d'encadrement 48,49. Une face intérieure plate 69 du tasseau d'arrêt de la porte 64 est collé à la face intérieure 62 de l'élément d'encadrement 48,49. Il convient de remarquer que une face profilée extérieure 70 est effilée vers l'intérieur à partir du coin intérieur 68 en direction d'un coin libre du tasseau d'arrêt de la porte 64. Le tasseau d'arrêt de la porte 64 présente donc une coupe effilée. La face intérieure 68 forme un appui contre lequel aboute une porte (non représentée) dans la pratique.

Le cadre intérieur 46 présente généralement une construction en forme de U comprenant un couple d'éléments latéraux substantiellement parallèles 75 interconnectés à leur extrémité supérieure par un élément supérieur 76 (Fig. 8). Les éléments d'encadrement intérieurs 75,76 présentent une coupe rectangulaire comprenant une face intérieure 78, une face extérieure 79, un coin latéral intérieur 80 et un coin latéral extérieur 81. Un encadrement intérieur 83 est monté sur le coin extérieur 81. Un coulisseau allongé 84 s'étendant

le long d'un coin extérieur 81 peut s'engager à l'intérieur d'une rainure associée 85 s'étendant le long d'une face intérieure 86 de l'encadrement 83. L'encadrement 83 fait saillie de la face extérieure 79 des éléments d'encadrement intérieurs 75,76 afin de s'engager contre une face opposée du mur 42 avec l'encadrement de montage 57 sur le contour de l'ouverture 41.

Dans la pratique, le cadre de montage 45 et le cadre intérieur 46 sont insérés dans l'ouverture 41 à partir des côtés opposés du mur 42 et s'engagent les uns dans les autres. Le cadre de montage 45 est tout d'abord monté à l'intérieur de l'ouverture 41, son encadrement 57 butant contre une face du mur 42. Le cadre intérieur 46 est alors inséré dans l'ouverture engageant les éléments d'encadrement 75,76 à l'intérieur du socle 65 formé dans le cadre de montage 45, le cadre intérieur 46 étant poussé vers l'intérieur jusqu'à ce que une face intérieure 86 de l'encadrement 83 bute contre la face opposée du mur 42. De la colle est appliquée à l'intérieur du socle 65 avant l'insertion du cadre intérieur 46 et du cadre de montage 45 afin de bloquer le cadre intérieur 46 dans le cadre de montage 45 au-dessus de leur connexion. Une mousse adhésive est injectée entre la garniture 62 et le mur 42 pour supprimer toutes les irrégularités entre une face extérieure de l'encadrement 40 et le mur 42.

On appréciera le fait que l'assemblage de l'encadrement de porte peut être inséré relativement facilement et rapidement dans une ouverture. L'assemblage de l'encadrement de porte peut être construit et terminé sous des conditions de fabrication contrôlées et installé dans un bâtiment lorsqu'il

est tout à fait achevé. L'encadrement ajustable s'adapte avantageusement aux écarts d'épaisseur de mur.

Les figures 9 à 14 représentent en particulier un procédé de fabrication d'assemblage d'encadrement de porte. Une série d'éléments d'encadrement comprenant des éléments d'encadrement latéraux 90, chacun constitué d'une extrémité supérieure en onglet 91, et d'un élément supérieur 92 constitué d'extrémités en onglet 93 sont montés sur un cadre de support collés les uns aux autres afin de former un encadrement en forme de U 57. L'encadrement 57 est alors inséré sur le cadre de support, de telle sorte que la face intérieure 60 de l'encadrement 57 fait face vers le haut. Une série d'éléments d'encadrement, à savoir un couple d'éléments d'encadrement latéraux 95 constitué d'une extrémité supérieure en onglet 96 et un élément d'encadrement supérieur 97 constitué d'extrémités en onglet 98 est alors assemblée sur l'encadrement 57. Des coulisseaux situés sur les éléments d'encadrement 95,97 s'engagent dans la rainure associée 59 sur la face intérieure 60 de l'encadrement 57. Les éléments d'encadrement 95,97 sont collés les uns aux autres au niveau de leurs coins en onglet et collés également à l'encadrement 57 au moyen d'une colle à fusion qui avantageusement se solidifie très rapidement, de manière typique à savoir entre 15 et 30 secondes. Un second encadrement 83 est alors construit à partir d'éléments d'encadrement sur l'angle latéral libre supérieur des éléments d'encadrement 95,97 afin de former un cadre composé en forme de U 100 comprenant un couple d'encadrement fixé par un rebord 57,83, tel que représenté à la figure 10. Le tasseau d'arrêt de la porte 64 est alors attaché le long d'une face intérieure 52 de l'encadrement composé 100, le tasseau d'arrêt de la porte 64 étant attaché de façon adjacente à son coin intérieur 68. La

plaque en forme de selle 50 est alors attachée à travers les extrémités libres de l'encadrement composé 100.

L'encadrement composé 100 est ensuite coupé au moyen d'un
5 couteau circulaire 110 (figures 13 et 14) monté sur un bloc
coulissant 111. Le couteau 110 présente une lame de couteau
circulaire 112 faisant saillie vers le bas d'une face
inférieure 113 du bloc 111 à une distance égale à l'épaisseur
de l'encadrement 100. Le bloc coulissant 111 est monté à
10 l'intérieur de l'encoche 115 définie par la face extérieure
53 de l'encadrement 100, les encadrements 57, 83 et la face
inférieure 113 du bloc coulissant 111 s'engageant par
coulissement dans la face extérieure 53 de l'encadrement 100
et les côtés 116 du bloc coulissant 111 s'engageant par
coulissement dans les faces intérieures 60, 86 des
15 encadrements 57, 83, le couteau étant tourné le long de
l'encoche 115 pendant la rotation de la lame 112 afin de
couper le cadre de la porte 110. Le cadre composé 100 est
donc séparé en un cadre de montage extérieur 45 et en un
cadre intérieur 46.

20

Une fois le cadre composé séparé, la garniture 62 est collée
et agrafée à la face intérieure 53 du cadre de montage 45
afin de former le socle 65 avec le tasseau d'arrêt de la
porte 64. Une porte (non représentée) est ensuite pendue sur
25 le cadre de montage 45.

On appréciera le fait que la construction d'un assemblage
d'encadrement de porte en bois et le procédé de fabrication
de l'assemblage d'encadrement de porte en bois sont tels
30 qu'ils facilitent la fabrication rapide et simple ainsi que
l'installation de l'assemblage de l'encadrement de porte.
L'assemblage de l'encadrement de porte peut typiquement être
fabriqué en 30-50 minutes et l'assemblage de l'encadrement de

porte peut être installé dans une ouverture en 5 à 10 minutes.

5 L'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits ci-dessus qui peuvent varier dans leur construction et leurs détails.

10

15

20

25

30

35

40

45

REVENDICATIONS

- 5 1. Un procédé de fabrication d'un montage préfabriqué d'un encadrement de porte en bois comprenant les étapes suivantes:
- 10 . formation d'un encadrement de porte destiné à la réception d'une porte, deux éléments d'encadrement associés étant montés sur les côtés opposés de l'encadrement de la porte et faisant saillie vers l'extérieur de l'encadrement afin de définir avec une face extérieure de l'encadrement de porte un espace destiné à la réception du contour d'une ouverture dans un mur;
- 15 . découpage autour de l'encadrement de la porte entre les encadrements et séparation de l'encadrement de la porte en un cadre de montage extérieur sur lequel la porte est montée et en un cadre intérieur supplémentaire, le cadre intérieur et le cadre extérieur portant chacun un encadrement;
- 20 . fixation d'un tasseau d'arrêt le long d'une face intérieure du cadre de montage extérieur, le tasseau d'arrêt de la porte faisant saillie du cadre de montage extérieur afin de s'engager avec une face intérieure du cadre intérieur;
- 25 . fixation d'une garniture le long d'une face extérieure afin de s'engager avec la face extérieure de l'autre cadre intérieur ou extérieur.
- 30 2. Un procédé selon la revendication 1 comprenant les étapes suivantes :

. montage d'une première série d'éléments d'encadrement sur un cadre de support associé;

5 . alignement des éléments d'encadrement sur le cadre de support et fixation des éléments d'encadrement les uns aux autres afin de former un premier encadrement de construction en forme de U comprenant un couple d'éléments d'encadrement latéraux substantiellement parallèles et séparés, connectés à une extrémité par un élément d'encadrement supérieur;

10

. montage d'une série d'éléments d'encadrement de porte sur une face intérieure du premier encadrement afin de former un encadrement de porte en forme de U fixé au premier encadrement et faisant saillie de la face intérieure du premier encadrement;

15

. montage d'une seconde série d'éléments d'encadrement le long d'un coin libre extérieur de l'encadrement de porte opposé au premier encadrement, alignement de la série d'éléments d'encadrement et fixation des éléments d'encadrement sur le cadre de porte afin de former un second encadrement;

20

. montage d'une plaque en forme de selle entre les extrémités inférieures du cadre de porte;

25

. fixation d'un tasseau d'arrêt de porte le long d'une face intérieure du cadre de porte;

30

. découpage autour du cadre de porte entre les encadrements et entre les côtés du tasseau d'arrêt de porte et séparation du cadre de porte en un cadre de montage extérieur portant la porte et le tasseau d'arrêt de porte et en un cadre intérieur

supplémentaire, les cadres intérieur et extérieur portant chacun un encadrement; fixation d'une garniture le long d'une face extérieure d'un des cadres intérieur et extérieur, la garniture faisant saillie de la face extérieure afin d'être
5 engagée avec la face extérieure de l'autre des faces intérieure et extérieure; et

. montage d'une porte sur le cadre de montage extérieur.

10 3. Un procédé selon l'une ou l'autre des revendications 1 et 2, comprenant l'étape de fixation de la garniture sur une face extérieure du cadre de montage afin de définir avec le tasseau d'arrêt de porte un socle destiné à la réception du cadre intérieur.

15

4. Un procédé selon l'une ou l'autre des revendications précédentes, comprenant l'étape de découpage de l'encadrement de porte au moyen d'un couteau circulaire coulissant, le couteau circulaire comprenant une lame de couteau circulaire
20 faisant saillie vers le bas d'une face inférieure du bloc coulissant à une distance égale à l'épaisseur des éléments d'encadrement de porte, le bloc coulissant étant monté à l'intérieur de l'encoche définie par une face extérieure du cadre de porte, les encadrements et la face inférieure du
25 bloc coulissant s'engageant par coulissement avec la face extérieure du cadre et les côtés du bloc coulissant s'engageant par coulissement avec les faces intérieures des encadrements, le couteau étant tourné le long de l'encoche pendant la rotation de la lame afin de couper le cadre de la
30 porte.

5. Un procédé selon l'une ou l'autre des revendications précédentes comprenant l'étape de raccord des encadrements et

du cadre de porte au moyen de colle à fusion et de préférence les éléments de cadre de porte, chacun comprenant un coulisseau prévu le long des coins latéraux opposés des éléments de cadre de porte, chaque rainure étant engagée dans
5 une rainure supplémentaire dans un des éléments d'encadrement afin d'engrener le cadre de porte dans les encadrements, et le procédé comprenant de préférence l'étape de collage et d'agrafage de la garniture sur le cadre intérieur et extérieur.

10

6. Un montage préfabriqué d'un encadrement de porte en bois fabriqué par un procédé selon l'une ou l'autre des revendications précédentes.

15

7. Un montage préfabriqué d'un encadrement de porte en bois destiné à être monté dans une ouverture associée dans un mur, le montage d'encadrement de porte comprenant un cadre de montage extérieur portant une porte, le cadre de montage pouvant être engagé à l'intérieur de l'ouverture et
20 comprenant un encadrement de cadre de montage fixé par un rebord sur un côté extérieur du cadre de montage afin d'être engagé contre une face du mur sur un contour de l'ouverture, et un cadre intérieur pouvant être engagé avec le cadre de montage, le cadre intérieur comprenant un encadrement
25 intérieur fixé par un rebord afin d'être engagé contre une face opposée du mur avec l'encadrement de montage sur un contour de l'ouverture, un tasseau d'arrêt de porte monté sur une face intérieure du cadre de montage sur un côté opposé à l'encadrement de montage et faisant saillie du cadre de
30 montage afin d'être engagé avec une face intérieure du cadre intérieur, une garniture montée le long d'une face extérieure d'un des cadres intérieur et extérieur, la garniture faisant

saillie de la face extérieure afin d'être engagée avec la face extérieure de l'autre des cadres intérieur et extérieur.

5 8. Un montage préfabriqué d'un encadrement de porte en bois selon la revendication 7, caractérisé en ce que la garniture est montée sur la face extérieure du cadre de montage, définissant avec le tasseau d'arrêt de porte un socle destiné à la réception du cadre intérieur.

10 9. Un montage préfabriqué d'un encadrement de porte en bois selon l'une ou l'autre des revendications 7 et 8, caractérisé en ce que le tasseau d'arrêt de porte est effilé, le tasseau d'arrêt de porte comprenant un coin intérieur espacé vers l'intérieur du côté extérieur du cadre de montage et
15 s'étendant perpendiculairement vers l'extérieur de la face intérieure du cadre de montage, le tasseau d'arrêt de porte comprenant une face intérieure plate située contre la face intérieure du cadre de montage, et le tasseau d'arrêt de porte comprenant une face extérieure étant effilée vers
20 l'intérieur entre le coin intérieur et le coin extérieur du tasseau d'arrêt de porte.

25 10. Un montage préfabriqué d'un encadrement de porte en bois selon l'une ou l'autre des revendications, caractérisé en ce que le cadre de montage comprend un couple d'éléments séparés verticaux substantiellement parallèles et un élément supérieur connecté aux extrémités supérieures des éléments latéraux, une plaque en forme de selle s'étendant entre les extrémités inférieures des éléments latéraux, l'encadrement
30 de montage s'étendant autour des éléments latéraux et supérieur d'un côté latéral du cadre de montage, le tasseau d'arrêt de porte étant monté sur les faces intérieures des éléments latéraux et supérieur, s'étendant autour de ceux-ci

et faisant saillie d'un côté intérieur des éléments latéraux et supérieur, la garniture étant montée sur les faces extérieures des éléments supérieur et latéraux, s'étendant
5 éléments supérieur et latéraux, et en ce que le cadre intérieur est de construction en forme de U comprenant un couple d'éléments latéraux verticaux et substantiellement parallèles interconnecté à leur extrémité supérieure par un élément supérieur, l'encadrement intérieur étant monté sur un
10 côté extérieur des éléments latéraux du cadre intérieur et des éléments du cadre supérieur et l'encadrement intérieur s'étendant autour de celui-ci.

15

20

25

30

35

40

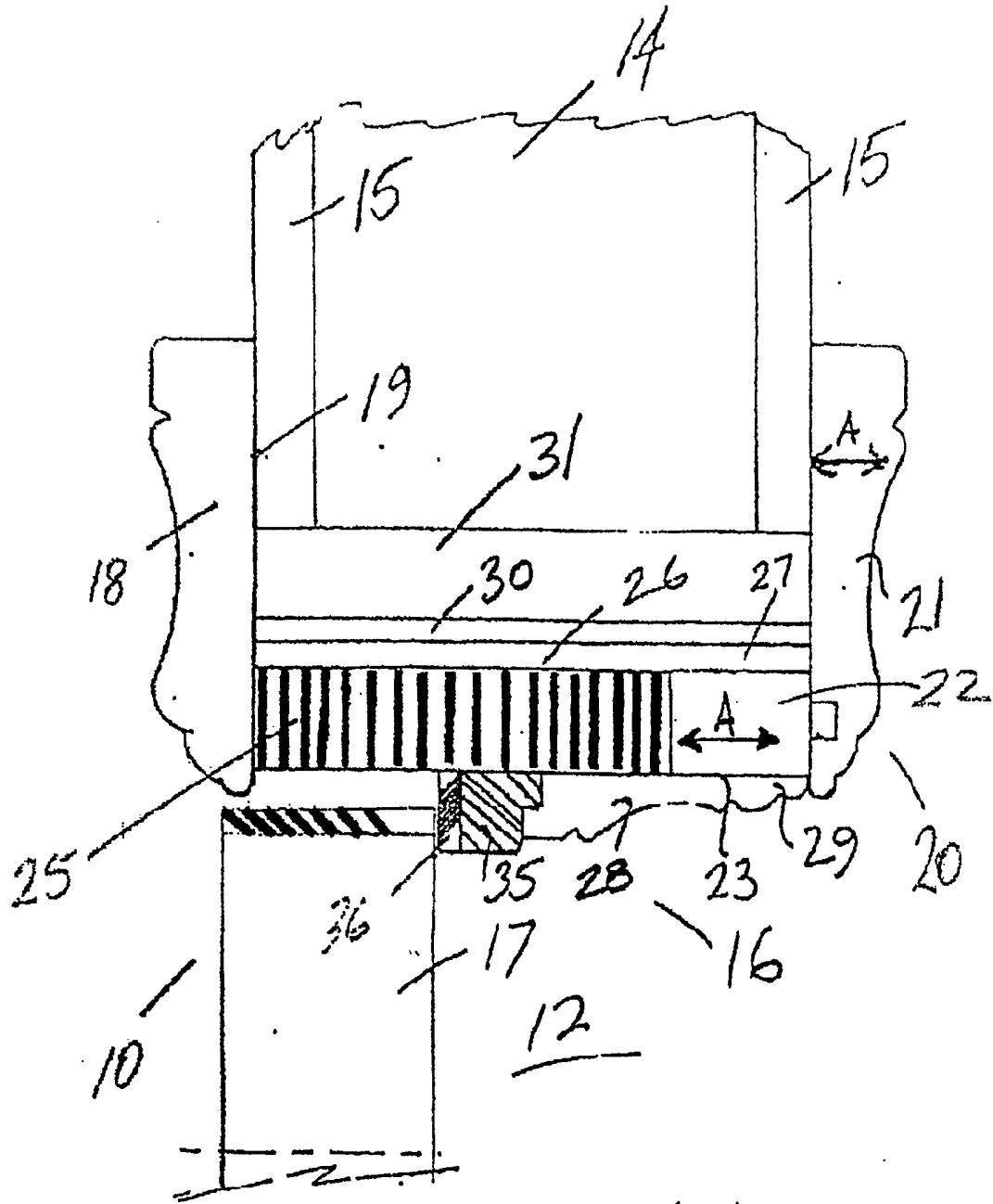


Fig 1

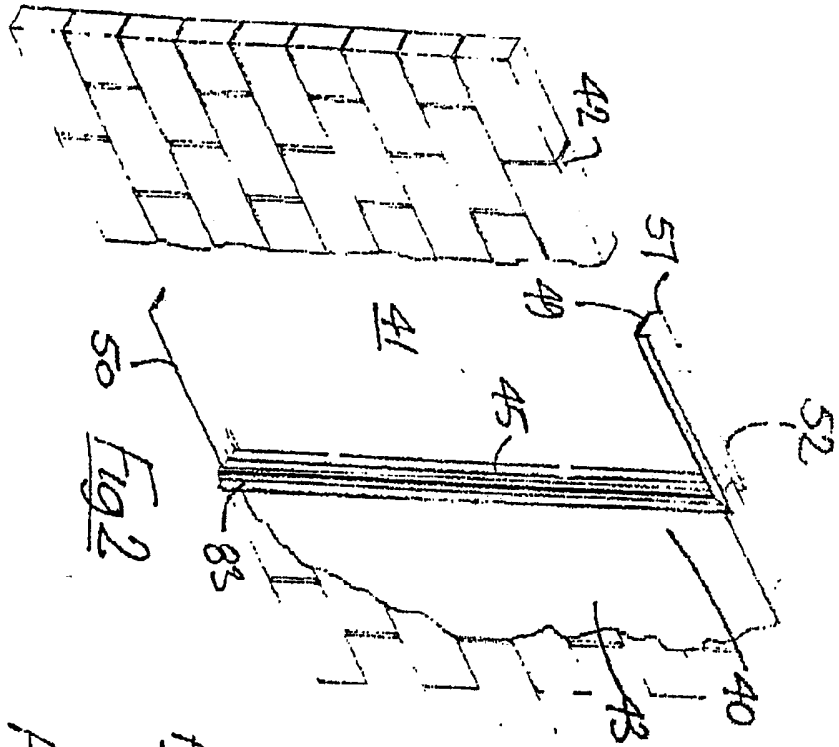
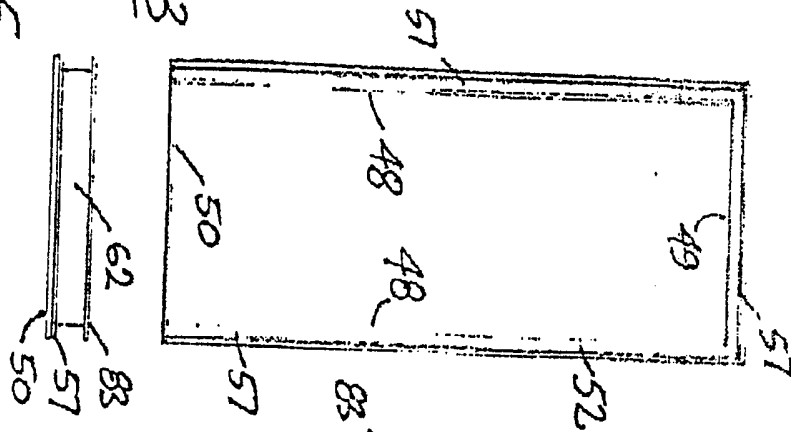


Fig 2

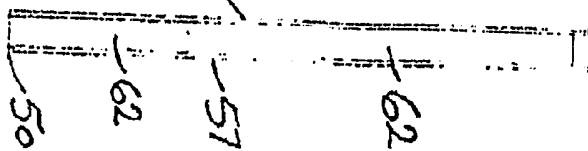
Figs

Fig 3

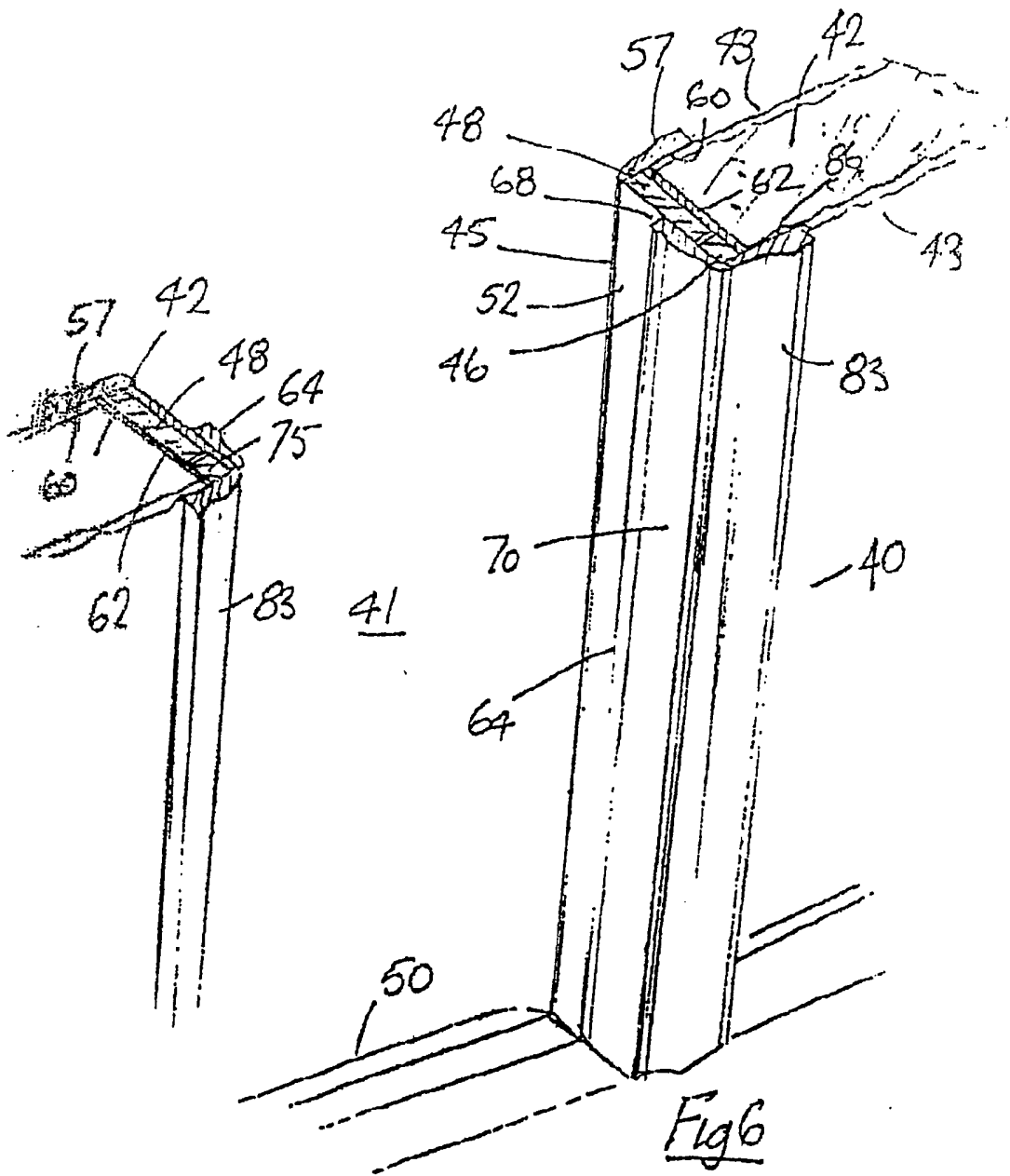


50

Fig 4



50



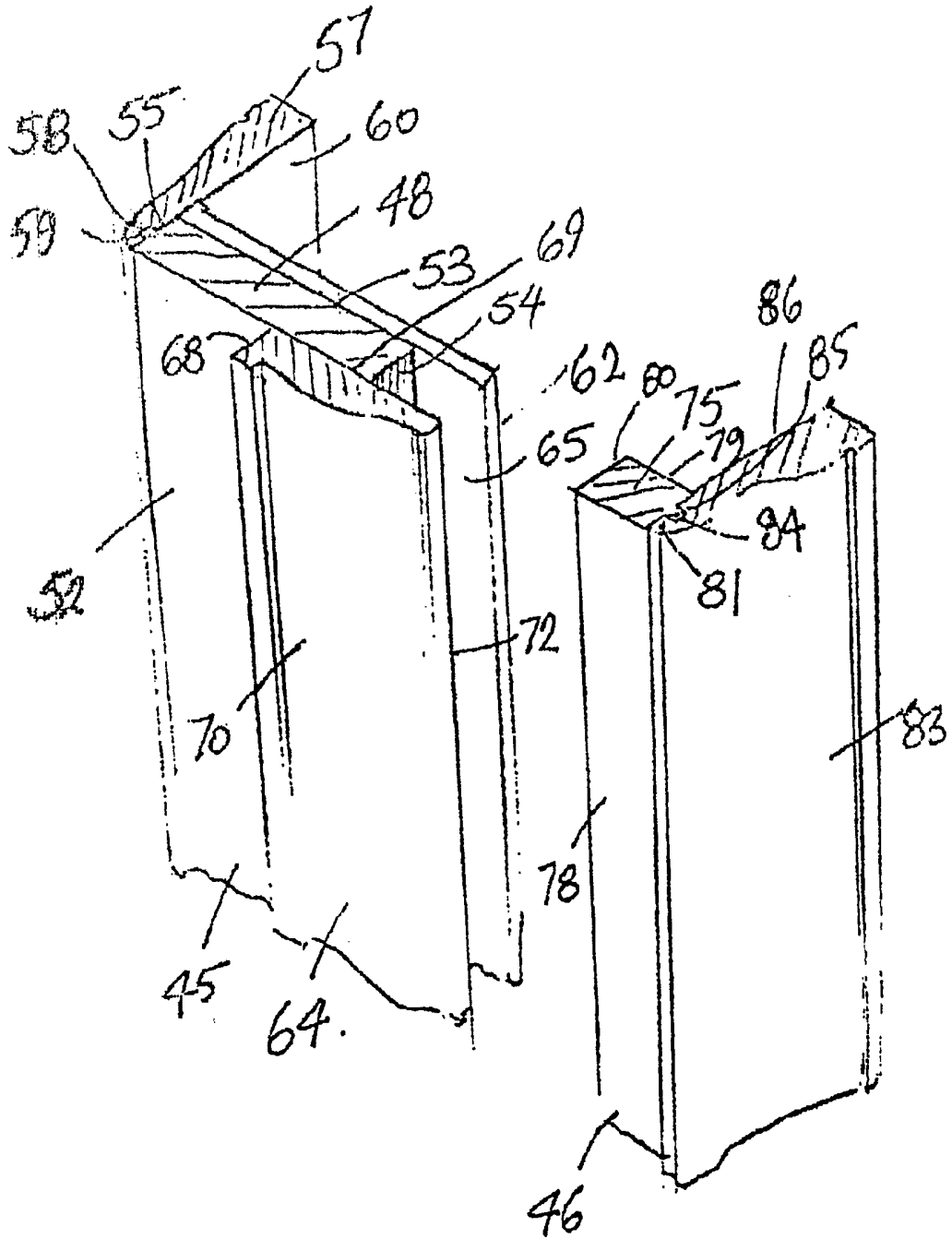


Fig 7

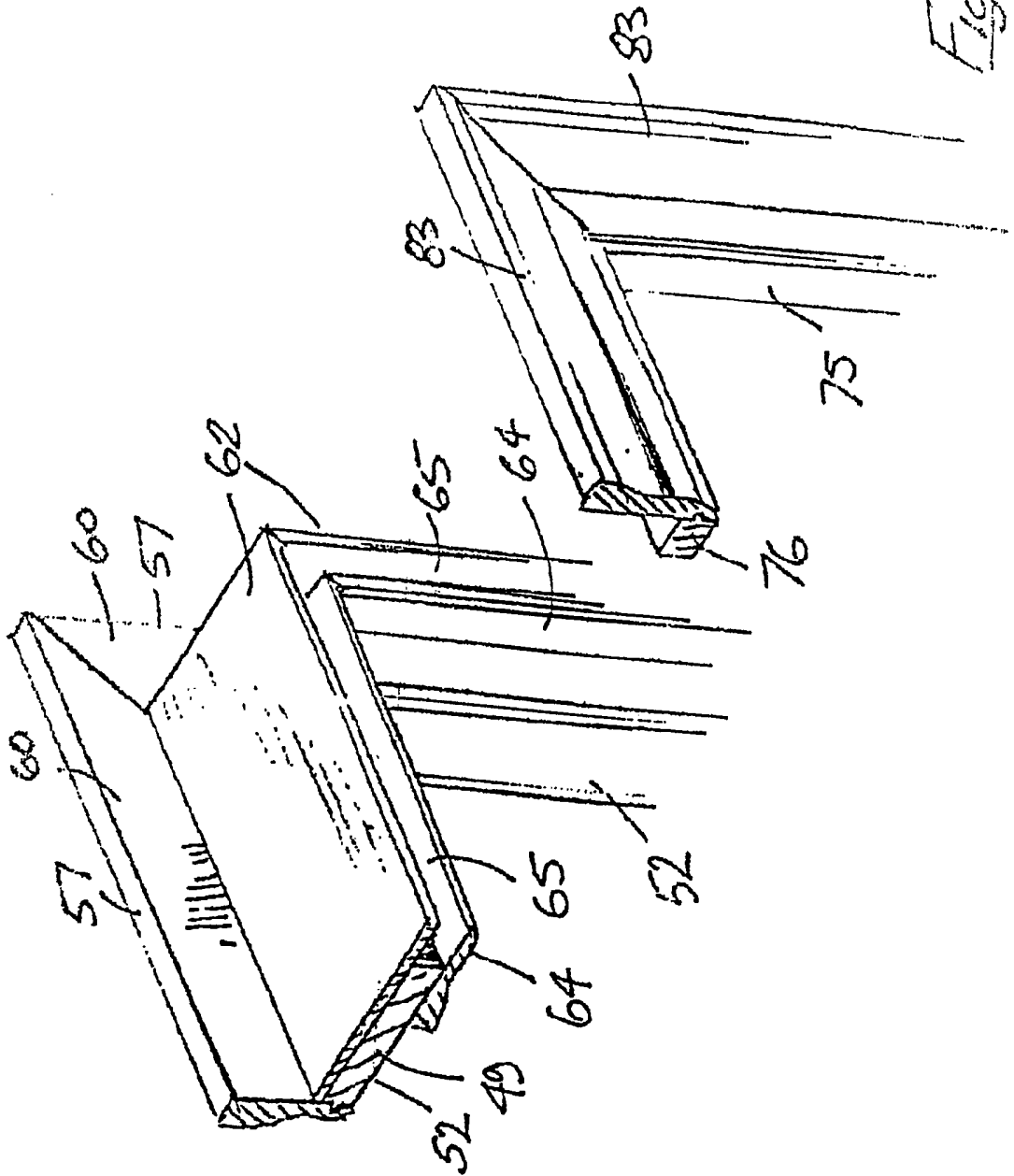


Fig. 8

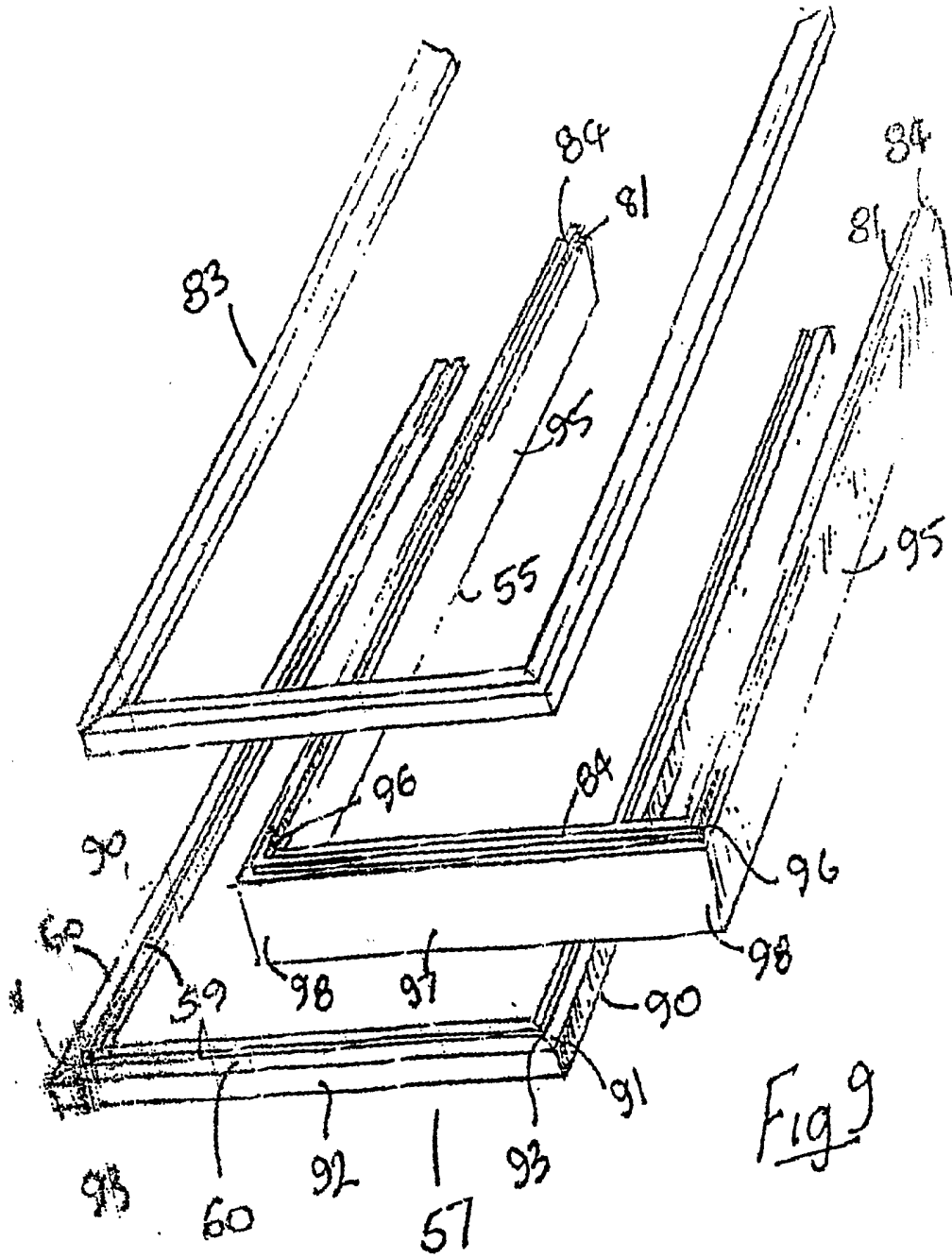
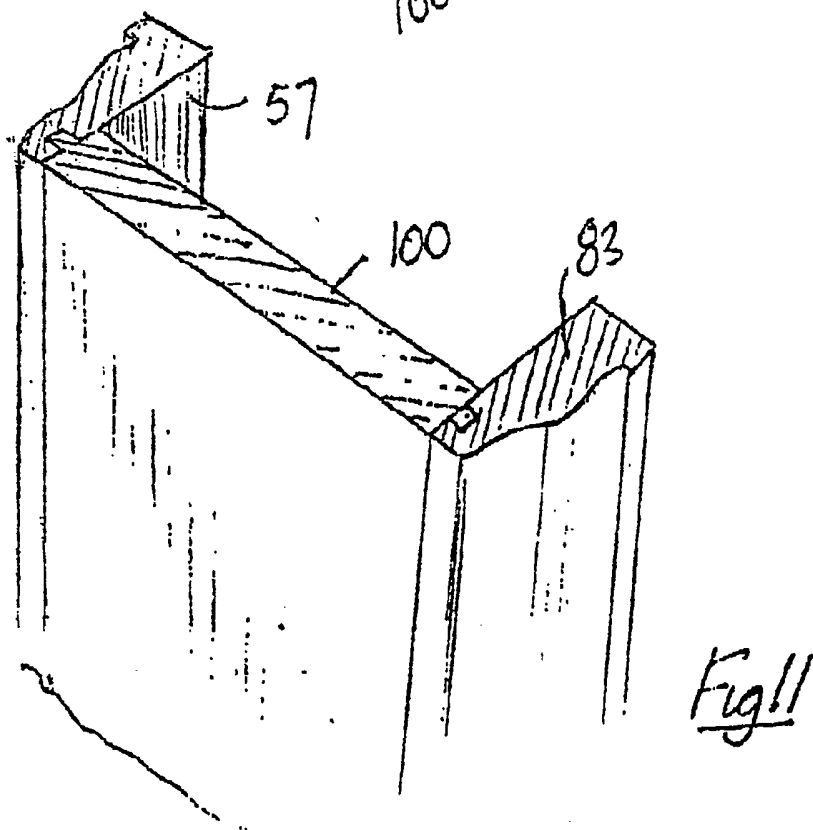
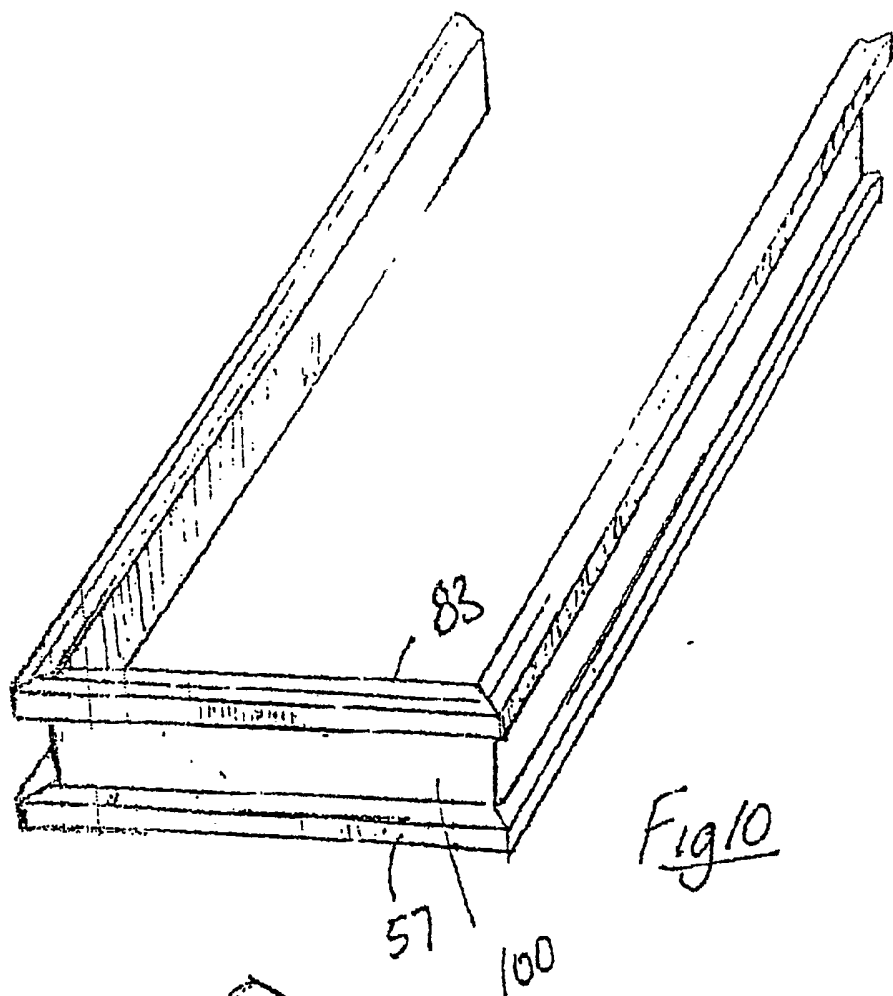


Fig 9



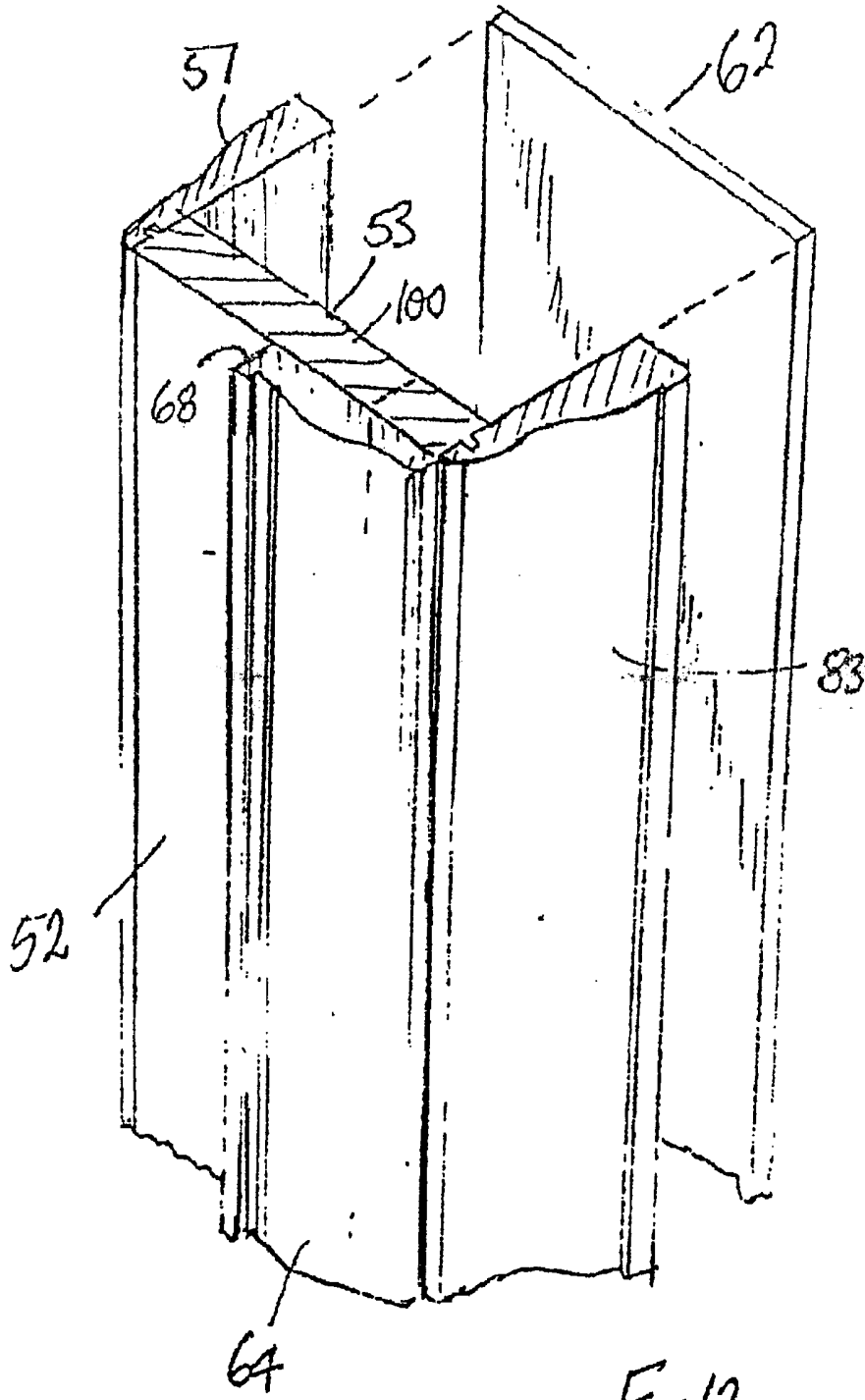


Fig 12

